

**Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2020
Séance du 09 décembre 2020

N° 46

**Objet : Approbation du rapport
2019 : Délégation de Service
Public Léo Lagrange pour la
gestion des Accueils Collectifs de
Mineurs**

EXTRAIT
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et le neuf du mois de décembre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le 1^{er} du mois de décembre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : VIVOS Patrick

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 12), COCHET Brigitte (jusqu'au rapport n° 23), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 31), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, POSTEL Chrystelle, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
AUZET Guy a donné pouvoir à LAURENT Patrick
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEGOND Claude a donné pouvoir à MANENT Michel
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

BASSET Françoise a donné pouvoir à CROZALS Florent
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BLANC Michel a donné pouvoir à MOULARD Damien
CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie (jusqu'au rapport n° 11)
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (à partir du rapport n° 24)
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à POURCEL Simone
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à FIAERT Claude

Etaient excusés :

BARDIN Chantal, BAUDOUÏ Marie Anne, BOURJAC Jean Marie, FLORES Sylvain, REBOUL Childéric

Madame Sonia FONTAINE, rapporteur, expose ce qui suit :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté d'agglomération, venant aux droits de la communauté de communes Asse Bléone Verdon, exerce la compétence Enfance, Petite Enfance et, à ce titre, la gestion des Accueils Collectifs de Mineurs.

Par délibération N°10 du conseil communautaire du 9 décembre 2014, l'assemblée délibérante a approuvé le contrat de délégation de service public portant organisation de la gestion des Accueils Collectifs de Mineurs de Digne-les-Bains, Aiglun et Moustiers-Sainte-Marie. Cette délibération a autorisé Mme la Présidente à signer la convention avec la fédération Léo Lagrange Méditerranée.

Par délibération N°09 du 19 juin 2015, un avenant au contrat de DSP actait une modification de la règlementation des Accueils Collectifs de Mineurs entraînant un surcoût pour la collectivité.

La délibération N°19 du 22 septembre 2016 entérinait l'avenant N°2 qui précisait le montant des subventions à verser de 2015 à 2021.

Par délibération N°34 du 12 décembre 2017, le conseil d'agglomération a autorisé Mme la Présidente à signer un nouvel avenant au contrat de DSP initial, afin d'ajouter l'ACM d'Estoublon à l'ensemble des structures gérées par Léo Lagrange.

Par délibération N°25 du 27 juin 2018, l'avenant N°4 élargissait les missions de gestion des ACM en ajoutant les mercredis matins, pour répondre au retour des communes à la semaine de quatre jours.

La délibération N°54 du conseil d'agglomération du 29 juillet 2020 approuvait la prolongation d'un an de la convention de délégation de service public pour la gestion de l'accueil collectif de mineurs de l'Escale.

Par ailleurs, le conseil d'agglomération, par la délibération N°38 de sa séance du 15 octobre 2020 a approuvé le principe de délégation de service public afin de renouveler la délégation actuelle qui prend fin au 31 décembre 2020.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire a produit à la collectivité un rapport annuel comprenant un compte-rendu d'activités et un compte-rendu financier.

Le rapport annuel du délégataire est transmis par mail aux conseillers.

Ceci exposé, il vous est demandé :

-De prendre connaissance du rapport de Délégation de Service Public pour la gestion des Accueils de Loisirs de Digne-les-Bains, Aiglun, Estoublon, Moustiers-Sainte-Marie et l'Escale

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après avoir entendu l'exposé qui précède

A l'unanimité a pris acte

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Application expérée Elegible.com

99_DE-004-200067437-20201209-16_09122020

